

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Ce règlement a pour objectif de définir les règles relatives à l'hygiène, à la sécurité ainsi qu'à la discipline nécessaire au bon fonctionnement de l'établissement.

Ce règlement est applicable par l'ensemble des élèves ou stagiaires.

-Inscription et demande de renseignement

Les inscriptions et demandes de renseignements s'effectuent pendant les heures de permanences ou par prise de rendez-vous téléphonique.

-Tarifs et réglementation

Les prestations sont affichées à l'extérieur et à l'intérieur de l'établissement, les tarifs sont valables jusqu'à la fin de l'année en cours (sauf indication contraire);

Des fiches de renseignements sont à disposition du public à l'intérieur du bureau d'accueil.

Toute leçon non décommandée 48 heures à l'avance sera considérée comme prise et facturée (sauf circonstances exceptionnelles).

Le règlement non honoré des factures à la date d'échéance, entraîne l'arrêt de la formation et la non présentation aux examens théoriques et pratiques, pour passer l'examen le compte doit être soldé.

Toute élève reprenant son dossier afin de finir sa formation dans un autre établissement se verra dans l'obligation de verser des frais de secrétariat de 50 euros.

- Règles d'hygiène et de sécurité

Sur les lieux de formation et à bord des véhicules destinés à l'enseignement, l'élève doit se conformer aux instructions particulières données par les formateurs en ce qui concerne les règles de sécurité.

Sur les lieux de formation et à bord des véhicules destinés à l'enseignement, l'élève doit respecter les normes élémentaires d'hygiène.

L'auto-école est un lieu public en conséquence, il est formellement interdit de fumer au sein de l'établissement (bureau d'accueil, salle de code et toilettes).

Dans le cadre de la formation théorique et pratique, le téléphone portable doit être éteint. Le silence doit être conservé lors des cours et des tests de code, afin de ne pas perturber la séance en cours.

Une tenue correcte est exigée pour assister aux séances de code ainsi que pour effectuer une leçon de conduite.

L'élève s'engage à ne pas provoquer de dégradation au sein des locaux et de respecter le matériel mis à disposition pour le bon déroulement de la formation. Toute détérioration de matériel sera facturée.

Des toilettes sont à disposition des élèves à l'extérieur du bureau et l'état de propreté doit être irréprochable après utilisation.

En cas de nécessité de soins de premier secours, une boîte de secours est à disposition dans le bureau d'accueil.

En cas d'incendie, évacuer les personnes présentes dans l'auto-école, téléphoner au centre de secours des sapeurs pompiers (tél. 18) ou (112 d'un portable)

- Consignes de sécurité

En cas d'incendie l'élève doit se référer aux consignes affichées. Tous les élèves sont tenus d'en prendre connaissance et de participer aux exercices d'évacuation lorsqu'ils sont organisés.

D'une manière générale, en cas d'incendie ou d'ordre d'évacuation des locaux, chacun se conformera aux directives qui seront données par le responsable désigné.

Il est interdit d'introduire, de distribuer ou de consommer des stupéfiants ou de l'alcool sur les lieux de formation et à bord des véhicules destinés à l'enseignement.

Il est également interdit de pénétrer ou demeurer sur les lieux de formation et à bord des véhicules

destinés à l'enseignement sous l'emprise de stupéfiants ou d'alcool.

Il est également interdit de fumer, vapoter sur les lieux de formation et à bord des véhicules destinés à l'enseignement.

- Accès aux locaux

Conformément à la réglementation en vigueur, l'établissement procède à une évaluation de départ obligatoire du candidat. A l'issue de cette évaluation et en fonction du résultat obtenu par le candidat, une estimation du volume d'heures de formation nécessaires au candidat est établie. Ce volume n'est pas définitif, il peut varier par la suite au cours de la formation en fonction des aptitudes du candidat, de sa motivation et de sa régularité.

Pour finaliser le dossier, n'oubliez pas de nous apporter au plus vite les documents demandés afin que nous puissions procéder dans les meilleurs délais à votre inscription dans la base de données préfectorale.

-Formation théorique et pratique

Elle est assurée dans le cadre du REMC (Référentiel pour l'Education à une Motricité Citoyenne) pour la catégorie B et AAC par un formateur titulaire d'un diplôme d'Etat, ainsi qu'une autorisation d'enseigner la conduite des véhicules à moteur catégorie B en cours de validité.

L'objectif est d'amener l'élève au niveau requis pour être autonome et sûr afin qu'il puisse être présenté aux épreuves théorique et pratique du permis de conduire.

Les séances de code sur DVD sont organisées aux horaires affichés.

Les cours dispensés par un enseignant auront lieu aux horaires affichés dans l'auto-école.

L'élève se doit d'assister au minimum une fois par semaine au séance de code.

Nous vous demandons, sauf cas de force majeure dûment justifié, de nous prévenir au minimum 48 heures à l'avance de toute annulation de vos leçons de conduite.

Le jour de l'examen pratique, le candidat doit se présenter avec une pièce d'identité en cours de validité ou avec une date n'excédant pas de deux ans la date limite.

Il doit également être en possession de son livret d'apprentissage (si Conduite Accompagnée).

Vous devrez mettre votre compte à jour au moment de passer votre examen de conduite.

L'auto-école ne peut être tenue responsable des délais de retard, annulations et reports des examen ou du nombre insuffisant de place attribué par l'administration.

Le manque de respect de l'élève envers un formateur ou l'inspecteur du permis de conduire entraîne l'exclusion sans délai de l'établissement.

-Sanction disciplinaire

En cas de non-respect de l'interdiction de fumer dans les locaux et véhicules à usage collectif, le code de santé publique prévoit contre le contrevenant une amende de troisième classe.

En cas de dégradation du mobilier, du matériel, des locaux et des espaces extérieurs, les frais de remise en état seront à la charge de la famille.

L'équipe pédagogique de l'auto-école WAGNER est heureuse de vous accueillir parmi ses élèves et vous souhaite une excellente formation.